



# Appel à candidature pour les comités permanents des sections

Candidatures pour servir dans les comités permanents d'août 2011 août 2015

**DATE LIMITE : 9 février 2011**

Le programme professionnel de l'IFLA est réalisé principalement par les sections. Chaque section est dirigée par un comité permanent démocratiquement élu et composé de professionnels ayant de l'expérience et un grand intérêt dans le domaine de la section. Participer à un comité permanent est une occasion unique de contribuer à son développement professionnel, à l'établissement d'un réseau au niveau international et à faire avancer la profession dans des secteurs particuliers.

## Qui peut proposer des candidats ?

**Pour proposer un candidat pour l'élection au comité permanent d'une section :**

- vous devez être le représentant autorisé d'une association membre de l'IFLA ou un membre institutionnel ou un membre institutionnel associé. Il s'agit du responsable le plus élevé listé dans la liste des membres de l'IFLA et dont le nom apparaît sur le formulaire de proposition. Ce formulaire peut être photocopié, mais seule la personne autorisée peut la signer.
- vous devez être un membre associé individuel (Personnel & étudiant).
- vous devez être inscrit à la section pour laquelle vous désirez proposer un candidat.
- vous devez avoir payé votre cotisation pour 2008 et n'avoir aucun arriéré en retard.

## Combien de candidats puis-je proposer et pour quels comités permanents ?

Vous pouvez proposer UN candidat pour le comité permanent de chaque section dont vous êtes membre. Par exemple, si vous êtes inscrits à trois sections, vous pouvez proposer trois candidats, un pour chaque comité permanent.

Les sections de l'IFLA dans lesquelles vous êtes inscrits sont listées dans le formulaire. De plus, vous pouvez vérifier le [répertoire des membres de l'IFLA](#).

## Qui peut être proposé ?

Les membres d'un comité permanent le sont à titre personnel. Un candidat n'a pas besoin d'être membre de l'IFLA (ou d'être employé ou associé par un membre de l'IFLA) pour être proposé. La chose importante est que la personne puisse contribuer au travail de la section. Les candidats doivent :

- avoir les connaissances nécessaires et l'expérience pour contribuer au travail de la section.
- être désireux de s'impliquer dans l'IFLA.

- avoir une connaissance d'une des langues de travail de l'IFLA (arabe, chinois, anglais, français, allemand, russe et espagnol). Mais, comme la plupart des réunions se tiennent en anglais, une connaissance de cette langue est recommandée, mais ce n'est pas une exigence absolue.
- pouvoir participer au travail du comité permanent sans frais pour l'IFLA. Les candidats doivent pouvoir assister aux réunions du comité permanent qui se tiennent en général le samedi avant le congrès annuel. Les membres du comité permanent doivent assister à cinq congrès, en commençant en 2011 (Porto Rico) jusqu'à 2015 inclus (lieu non encore précis). Les congrès ont lieu en août chaque année. Entre les congrès, le travail est poursuivi par courriel et par la poste. Certains comités permanents organisent des réunions en hiver avec l'accord des membres. Ceux-ci doivent organiser leurs voyages en conséquence.
- contribuer activement aux idées, aux projets et aux programmes des réunions du congrès;
- participer au travail de la section, par exemple, en entreprenant un projet, organisant un atelier, effectuant une traduction, etc.
- recruter de nouveaux membres pour la section et l'IFLA
- répondre aux demandes de l'IFLA pour avis, représentation à des réunions, etc.
- aider à la production de la lettre d'information, aux brochures promotionnelles, et à la diffusion de l'information sur la section
- aider à la traduction de la lettre d'information, des communications, des brochures et autres documents si nécessaire
- encourager la participation à la Section de personnes de différentes parties du monde, en identifiant de possibles nouveaux candidats et membres correspondants
- assister à l'attribution des « portefeuilles » aux personnes du comité (par exemple, rédiger la lettre d'information, devenir coordinateur d'information) au recrutement des membres, organiser les traductions, préparer les ateliers.
- agir avec respect, confiance, confidentialité et transparence au sein du comité et reconnaître le besoin de protéger l'information personnelle et privilégiée. Le membre doit déclarer tout conflit d'intérêt et s'abstenir de toute considération sur des sujets pour lesquels il a un intérêt.

Vous pouvez vous proposer ou proposer quelqu'un de votre personnel ou une personne d'une autre organisation ou même d'un autre pays qui possède les qualités et l'intérêt pour le travail.

### Qui ne peut pas être proposé ?

Les personnes suivantes ne peuvent pas être proposées pour 2011-2015 :

- les personnes déjà membres d'un comité permanent en 2011-2015.
- les personnes membres pour un deuxième (et dernier) mandat d'un comité permanent en 2007-2011.

Les personnes terminant leur deuxième mandat dans un comité mais intéressées par un autre comité doivent le faire savoir à un membre pouvant lancer une proposition.

Personne ne peut être membre de plusieurs comités. La seule exception est qu'on peut être membre du comité permanent des sections régionales (Afrique, Asie et Océanie, Amérique Latine et les Caraïbes) en plus d'un autre comité.

Pour vérifier qui est déjà membre d'un comité permanent d'une section, consultez le **Répertoire IFLA 2009-2011** ou le [site de l'IFLA](#) sous la rubrique Activités et groupes.

## Comment proposer un candidat ?

Attaché à la lettre envoyée par la poste, vous trouverez un formulaire de proposition qui porte le nom de votre organisation. Si vous souhaitez proposer des candidats à plusieurs sections, faites des photocopies du formulaire qui vous a été envoyé. **N'utilisez pas** un formulaire envoyé à une autre organisation et ne faites pas des copies de votre formulaire pour d'autres membres. Cela conduirait à des confusions et ferait perdre du temps au secrétariat de l'IFLA pour vérifier si la proposition est valide.

Obtenez le consentement de votre candidat, en utilisant le formulaire de consentement, ainsi que la confirmation que le candidat remplit les conditions de langues et de participation avec un cours résumé de sa carrière et de sa situation actuelle.

Compléter le formulaire. Pour les associations, les institutions et les associés : assurez-vous qu'il est bien signé par la personne compétente. Une proposition est suffisante, elle n'a pas besoin d'être secondée.

Envoyez-la au secrétariat de l'IFLA par la poste ou par fax ou en pièce attachée d'un courriel (mais elle doit être signée).

## Dates limites ?

Les propositions doivent être reçues au secrétariat de l'IFLA **avant le 11 février 2011**. Au delà, aucune proposition ne sera acceptée. Pour éviter toute désillusion, n'attendez pas le dernier moment.

## Que se passe-t-il après la réception des propositions ?

Un accusé de réception vous sera envoyé si vous le demandez.

Chaque comité permanent de section peut avoir jusqu'à 20 membres. Si le nombre de candidats est supérieur, pour une section, au nombre de postes vacants, un vote par correspondance sera organisé après la fermeture des candidatures. Le vote par correspondance sera envoyé en mars 2011. Si le nombre de candidats n'excède pas le nombre de postes vacants, il n'y a pas d'élection et tous les candidats éligibles sont automatiquement élus au comité permanent.

Une fois les élections terminées, la liste des nouveaux membres du comité permanent sera envoyée à toutes les sections pour qu'elles puissent communiquer avec leurs nouveaux membres.

## **Je voudrais proposer un candidat, mais mon organisation n'est pas membre de cette section**

Vous pouvez connaître un collègue de votre organisation ou d'une autre qui pourrait participer activement à une section, mais votre organisation n'est pas membre de cette section. Vous avez deux solutions :

## **1. Inscrivez votre organisation à la section**

Vous pouvez choisir de remplacer une de vos inscriptions à une section, ou vous pouvez ajouter la nouvelle section à votre total actuel. Le remplacement d'une section par une autre est gratuit. Pour vous inscrire à une autre section, la cotisation est de 51 euros (2001 : 52 euros). **Le montant de cette cotisation de doit être payé (et reçu par l'IFLA) avant la date limite des candidatures pour que celles-ci soient valides.**

## **2. Identifier un autre membre inscrit à la section**

Vérifier sur le site de l'IFLA quelles sont les organisations membres de cette section, et dites-leur que vous connaissez un bon candidat. Vous pouvez aussi contacter le président ou le secrétaire de la section concernée et leur demander de chercher un membre pouvant proposer votre candidat. Les sections, souvent les plus petites sont désireuses d'identifier des candidats potentiels et vous remercieront de votre suggestion.

## **And Last But Not Least ...**

Les comités permanents sont l'épine dorsale du travail professionnel de l'IFLA. L'IFLA a besoin de ses comités permanents pour être largement représentée géographiquement et en termes of langues, âge, sexe, institutions, etc. Veuillez prendre un peu de temps pour persuader les bons candidats d'accepter la proposition. Le travail a sa récompense ; il offre des possibilités pour partager le savoir et l'expertise avec d'autres professionnels d'autres parties du monde et il aide l'IFLA à réaliser un développement mondial pour notre profession.

**Jennefer Nicholson**

**Secrétaire générale**